COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2011

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	MM. MONTEYREMARD, ASTRUC
ANJOU	M. ROZIER, Mme FENOY
BOUGE CHAMBALUD	MM. FORCHERON, GALERA
CHANAS	MM. GUERRY, MALATRAIT, BOUCHERAND
LA CHAPELLE DE SURIEU	MM. GIRARD, GONTARD
CHEYSSIEU	M. COUTURIER
CLONAS SUR VAREZE	Mme BADIN, M. LONGEAN
PEAGE DE ROUSSILLON	Mmes MASSON, DAMIAN, MM.GABET, JULLION, MARTINEZ P, CHASSAING, VILLEMAGNE
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA-MARTINEZ, M. CONTAMIN
ROUSSILLON	M. BERTHOUARD, Mmes DIHL, RICHOUX, XAVIER, MM. BARRIER, BEDIAT, TAALBA
SABLONS	Mme DI BIN, M. THOMAS
ST ALBAN DU RHONE	MM. JARRET, CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. NEMOZ, Mmes DUPENT, GUILLON, M. ESSON,
SAINT MAURICE L'EXIL	M. CHARVET, Mme HOLT, MM. CLOIX, CHAVANON, MARTINEZ D, MONDANGE
SAINT PRIM	MM. BARRAUD, GERIN
ST ROMAIN DE SURIEU	MM. MOUCHIROUD, VINCENDON
SALAISE SUR SANNE	M. CROUAIL, Mme MEDINA, MM. VIAL, FRAYSSE
SONNAY	MM. GELAS, PRAS
VERNIOZ	M. SCHRICKE
VILLE SOUS ANJOU	MM. THIVOLLE, SATRE

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. LERICQ à Mme XAVIER, M. FABBRI à M. CHARVET, Mme GIRAUD à M. VIAL, M. ROUX à M. SCHRICKE

EXCUSES : Mme BERNARD, MM. RONZEL, BONNETON, MONIN, MONNET, MEYRAND.

M. Alain BARRIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2010 n'appelle pas d'observations. Francis Charvet aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1/ OPAH bilan1ère année.

- Edith Dumazot du cabinet H&D Conseils présente le bilan de la 1ère année d'activité de l'OPAH. Une copie de la présentation est jointe à ce compte-rendu. Les chiffres font ressortir de bons résultats pour les logements de propriétaires occupants : 53 dossiers ANAH pour un objectif initial de 33. Ils sont moins favorables pour les propriétaires bailleurs avec 7 dossiers pour 12 logements concernés alors que l'objectif 2010 était de traiter 40 logements. Les objectifs ont donc été corrigés dans l'avenant à la convention OPAH afin de mieux coller à la réalité : les objectifs annuels de réhabilitation de logements locatifs passent de 40 à 15 alors que ceux des logements propriétaires occupants sont maintenus à 33.

- Plusieurs interventions sont faites à l'issue de cet exposé :
  - Patrick Bediat regrette le désengagement de l'ANAH sur certains types de travaux portant sur les logements locatifs. Les charges de précarité énergétique peuvent représenter 25 % de surcharge du loyer.
  - Sur question de Maryse Dihl portant sur les motifs ayant conduit à écarter des aides financières 45 % des dossiers déposés par les propriétaires occupants, il est répondu que la cause principale réside dans les dépassements de ressources ; les plafonds ANAH sont assez bas.
  - Marcel Berthouard relève que le pays roussillonnais compte un nombre conséquent de propriétaires occupants aux ressources limitées. Il précise que des dossiers de propriétaires bailleurs ont dû être bloqués dans l'attente de l'arrêt des périmètres de protection des risques technologiques (PPRT).
  - Pierre-Yves Duc rappelle qu'une réunion publique d'information est fixée le 8 mars. Des permanences OPAH sont par ailleurs organisées tous les mercredis après-midi de 14H00 à16H00 à la CCPR.

2/ Avis sur le projet de SCOT.

- Francis Charvet expose que le conseil communautaire est appelé à émettre son avis sur le projet de SCOT des Rives du Rhône qui a été arrêté par le comité syndical dans sa séance du 14 décembre 2010. Il peut être consulté sur le site internet www.scot-rivesdurhone.com.
- Il rappelle les choix du SCOT :
  - ❖ Orienter la croissance démographique et urbaine dans la vallée plus que sur les plateaux, au sud plus qu'au nord.
  - ❖ Faire pleinement jouer au territoire la double carte de la métropole et de la moyenne vallée du Rhône.
  - ❖ Faire des espaces naturels et agricoles, des « espaces pleins qui doivent déborder sur la ville » et non l'inverse.
  - ❖ Faire des choix d'aménagement qui encouragent des pratiques et modes de transports alternatifs au tout routier.
  - ❖ Construire un territoire accueillant qui réponde à tous les besoins en logements.
- Ces choix ont débouché sur les objectifs suivants :
  - ❖ Affirmer le rôle structurant des agglomérations dans l'armature urbaine et leur assurer un positionnement fort au sein de la métropole lyonnaise.
  - ❖ Structurer et renforcer l'attractivité économique du territoire par la mise en place d'une stratégie de développement axée sur le Rhône.

- ❖ Préserver les ressources et les espaces naturels et agricoles.
- ❖ Rationaliser les déplacements et optimiser les infrastructures de transport.
- ❖ Promouvoir des politiques de l'habitat plus solidaires et des formes urbaines plus durables.

→Plusieurs interventions sont émises lors du débat sur l'avant-projet de SCOT :

- Roberte Di Bin rappelle que la commune de Sablons émettra un avis défavorable car une demande de densification de 30 à 40 logements par hectare est beaucoup trop forte pour une commune comme Sablons qui doit prendre en compte les contraintes du PPRI.
- Patrick Barraud note que le SCOT a surtout été fait par des urbains pour des urbains. Mais les choix ont été faits et maintenant il est difficile d'aller contre cet avant-projet.
- Luc Satre expose qu'il aura du mal à se prononcer puisque le conseil municipal de Ville-Sous-anjou n'a pas encore rendu son avis. Il aurait été préférable que les délégués de la CCPR au syndicat mixte des rives du Rhône se prononcent, lors du vote du SCOT, après avoir eu l'avis du Conseil Communautaire et pas seulement après avoir eu celui du Bureau.
- Francis Charvet rappelle que le SCOT a abouti après 8 ans de travail. C'est un schéma de cohérence territoriale, avec des axes très forts, même s'il est vrai que des points de désaccord n'ont pu être entièrement surmontés. Il rappelle également que plusieurs réunions, au cours desquelles des observations auraient pu être faites, se sont tenues.
- Vincent Couturier rejoint Luc Satre sur la procédure suivie. Il aurait été préférable que les conseils municipaux se prononcent avant les organismes intercommunaux.
- Robert Mouchiroud partage les avis de Patrick Barraud et Luc Satre ; il votera contre l'avant-projet de SCOT.
- Christine Masson rappelle qu'il y a déjà eu plusieurs débats avant le vote qui est proposé à ce conseil communautaire.
- Mireille Richoux note que le SCOT est un document suffisamment important pour ne pas attendre le dernier moment pour dire qu'on est contre.
- Patrick Barraud constate que le SCOT est une structure de 3ème niveau et que la décision n'appartient donc pas au niveau de base. Il considère que l'avis demandé au Conseil Communautaire est principalement un avis de politesse. Il relève par ailleurs l'intérêt des projets TRIDAN pour l'aménagement du territoire.
- Josiane Xavier note l'élaboration démocratique du SCOT. La concertation a été réelle : les particuliers et les associations ont pu apporter des contributions. Toutes les communes avaient aussi cette possibilité.
- Patrick Bediat éprouve un grand malaise au sein du Conseil Communautaire. Les délégués communautaires ne parlent pas forcément contre le Bureau. Il est normal que des interrogations puissent s'exprimer dans l'assemblée bien au delà d'un simple rapport question-réponse.
- Jacky Crouail rappelle que les discussions ont été difficiles et parfois laborieuses notamment avec la CAPV. Les discussions ont été fortes sur la densification qui a pu être ramenée de 45 à 35 logements Hectare. Il note les effets pervers des organismes intercommunaux. Ce n'est pas toujours facile au 1er niveau intercommunal ; c'est encore plus dur pour un SCOT et ça le sera encore plus avec un interscot à 15 SCOT.

- André Mondange précise qu'il ne participera pas à un vote qui ne sert à rien.
- Francis Charvet conclut le débat en rappelant que c'est un vote réel et non un vote d'office.

L'avant-projet de SCOT est approuvé par 37 voix pour-8 contre-10 abstentions.

3/ Piscine Charly Kirakossian.

→Denis Jarret expose que, lors de sa dernière réunion, le bureau a retenu l'orientation de proposer au conseil communautaire le lancement du programme de rénovation de la piscine Charly Kirakossian.
Le cabinet d'études VTB a établi le programme fonctionnel et technique qui pourra servir de base à la consultation des entreprises. Le programme se décompose en 2 éléments :

- Des travaux obligatoires de remise en état du bassin intérieur (830 000 € HT) et de la pataugeoire extérieure (270 000 € HT). Ces travaux intègrent la création de bacs tampons.
- Des travaux « complémentaires » et non obligatoires portant sur le réaménagement intérieur des locaux d'un coût estimatif de 500 000 €.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève ainsi à 1 600 000 € HT. Une enveloppe budgétaire de 700 000 € était affectée à ce programme au titre de l'exercice 2010 et devra donc être complétée par des crédits 2011 si ce programme est engagé.
Le Bureau propose au Conseil Communautaire de réaliser la totalité des travaux (obligatoires et complémentaires) et de se prononcer sur le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre.

→Plusieurs interventions sont émises sur ce dossier :

- André Jullion regrette que l'option de réalisation d'une autre piscine n'ait pas été examinée d'une manière plus approfondie. La différence de coût entre les travaux de rénovation qui s'avèreront peut-être plus coûteux que le prévisionnel (1,6 million d'euros) et une piscine neuve (3 à 4 millions d'euros) aurait mérité d'être mieux examinée.
- Francis Charvet relève l'importance de conserver le site actuel de la piscine ; une nouvelle piscine aurait imposé un autre lieu d'implantation. Des travaux importants de rénovation de la structure couverte ont par ailleurs été récemment engagés. Le programme proposé permet une remise à niveau de la piscine pour une vingtaine d'années.
- Marcel Berthouard expose que la question rénovation ou nouvelle piscine a fait l'objet d'un long débat. Plusieurs arguments ont penché pour la rénovation : intérêt du site actuel, proximité des scolaires, complémentarité de l'équipement avec les autres piscines de l'agglomération, vocation de l'équipement à destination principale des scolaires, bon état d'entretien. Il était par ailleurs obligatoire d'engager des travaux de carrelage qui ne pouvaient plus être reportés.
- Mireille Richoux insiste sur l'importance d'avoir une piscine publique en centre ville et sur le rôle social qu'elle tient tout au long de l'été.
- Patrick Bediat partage l'analyse de Marcel Berthouard. La piscine Charly Kirakossian a un bon emplacement dans un ensemble d'activités sportives à proximité du centre social.
- André Jullion considère que la commission des équipements sportifs n'a pas assez travaillé sur ce dossier. Des espaces disponibles existent à proximité du clos Ducurtil.

- Marcel Berthouard relève qu'un projet de développement des zones économiques principalement du tertiaire est envisagé sur le clos Ducurtil, qui se trouve par ailleurs en limite des futures zones PPRT.
- Patrick Barraud rappelle qu'il aurait préféré l'option de construction d'une nouvelle piscine, toujours sur la commune de Roussillon. On n'a pas assez travaillé sur cette option.

- A l'issue de ce débat, Francis Charvet demande à l'assemblée de se prononcer sur la proposition du Bureau : engagement d'un programme de rénovation de la piscine Charly Kirakossian d'un coût estimatif de 1 600 000 € HT et lancement du marché de maîtrise d'œuvre. Cette proposition est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire moins trois abstentions.

4/ Programme voirie 2011.

→Gabriel Girard rappelle que la commission voirie, dans sa réunion du 20 décembre, a approuvé le programme de travaux intégrés dans le marché d'investissement 2011. Le coût prévisionnel estimatif s'élève à 2 668 416 € (975 382 € de renouvellement de couches de roulement et 1 693 034 € de travaux de sécurité).
Le Bureau propose au conseil communautaire d'approuver ce programme ainsi que le lancement de la procédure de marché de travaux.

→Plusieurs interventions sont formulées :

- Josiane Xavier relève le manque de trottoirs sur les voiries de plusieurs communes rurales et constate que le bord de la chaussée est très dégradé sur la route reliant Ville-Sous-Anjou à Roussillon.
- Luc Satre estime également qu'il aurait été souhaitable de mieux stabiliser cette chaussée et de renforcer les bas-côtés.
- Vincent Couturier note la qualité des travaux effectués sur les communes rurales ; ils ont contribué au changement des villages. Il adresse ses remerciements aux élus et services de la CCPR pour le travail effectué.
- En réponse à une interrogation de Maryse Dihl, il est confirmé que l'étude de l'aménagement du carrefour Paul Eluard à Roussillon sera lancée courant 2011.
- Gaby Girard fait état de la dégradation générale de la chaussée de la Viarhôna. Des réponses techniques devront être trouvées.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le programme de voirie 2011 et décide le lancement de la procédure de marché de travaux.

5/ Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2011.

- Francis Charvet rappelle que l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'assemblée délibérante peut autoriser son Président à engager et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.
- Les crédits nouveaux du BP 2010 affectés aux immobilisations se sont élevés à 10 141 000 € ce qui permettrait d'engager 2 535 000 €.

Le Conseil Communautaire unanime autorise l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2011 sur la base des enveloppes financières suivantes, identiques à celles retenues en 2010 :

- Chapitre 20 : 100 000 €
- Chapitre 21 : 200 000 €
- Chapitre 23 : 200 000 €

6/ <u>Subventions : acomptes sur subventions 2011.</u>

Francis Charvet expose que le vote des subventions intervient traditionnellement au cours du 2nd trimestre de l'année civile. Le Conseil Communautaire unanime, afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de certains organismes, décide de voter les acomptes sur subventions suivants qui pourront être débloqués en fonction des demandes :

- Maison de Pays : 60 000 €
- MIJIR : 40 000 €
- APRESS : 6 000 €
- Trait d'Union : 10 000 €
- MIFCT : 4 000 €
  (Mutuelle du personnel)
- MGP : 4 000 €
  (Prévoyance personnel)
- Amicale du personnel 2 000 € (dont 1300 € solde 2010)

<u>7/ Agriculture : conventions avec la Chambre d'Agriculture et le CTIR.</u>

- Jean Louis Guerry expose que le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la poursuite du partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le comité territorial de l'Isère Rhodanienne par la signature de 2 conventions.
- Le programme d'actions dégage 3 grands axes :
  - Soutenir une agriculture créant de la valeur ajoutée sur le territoire (circuits courts, projet halle fermière, filière maraîchère).
  - Préserver les équilibres fonciers.
  - Améliorer les relations agriculture-territoire : maîtrise de l'érosion, pratiques environnementales, lutte contre l'ambroisie.

Les participations financières 2011 sont identiques à 2010 : 17 426 € pour la Chambre d'Agriculture et 2 000 € pour le CTIR.

- Le Conseil Communautaire unanime approuve ces conventions.

<u>8/ Convention pour la collecte et le recyclage des textiles.</u>

- Mireille Richoux expose que le Conseil Communautaire est appelé à autoriser la signature avec Ecotextile d'une convention ayant pour objet la collecte pour recyclage de vêtements usagés et linge de maison.
- La CCPR propose des emplacements pour ces conteneurs. Ecotextile livre les conteneurs aux emplacements indiqués, assure leur exploitation et leur entretien. Le service est gratuit pour la CCPR. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sur décision expresse de la CCPR.
- Vincent Couturier relève qu'on renouvelle la convention avec la société actuelle.
- Le Conseil Communautaire unanime approuve la signature de cette convention.

9/ Marchés communautaires : compte-rendu de décisions prises par délégation.

Par délibération du 25 novembre 2009 modifiée par délibération du 17 novembre 2010, le Conseil Communautaire a donné diverses délégations au Président- Conformément aux articles L 2122-23 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Francis Charvet rend compte au conseil des décisions prises par délégation :

- Marché de fourniture et de pose d'une plateforme modulable aux ateliers des services techniques de la CCPR, attribué à l'entreprise DIPLEX – 38 MOIRANS pour un montant de 10 310.00€ HT,
- Marché d'assurances Flotte automobile et risques annexes, attribué à la société GROUPAMA – 69 Lyon, pour :
    - Assurance automobile : 8 980.00 €
    - Option marchandises transportées : inclus,
    - Option auto collaborateurs : 780.00 €
    - Option auto mission : 429.00 €
- Marché à bons de commandes relatif à des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de 2ème ou 3ème catégorie, attribué à l'entreprise SRC – 38 Roussillon, pour un montant maximum de 40 000.00 € HT par an, éventuellement renouvelable 3 fois
- Avenant n°1 Marché de maîtrise d'œuvre La Meyrandière – St Romain de Surieu, modification du titulaire du marché. Le groupement ARTIGEO/Christian René BEAUDOT (cessation d'activité pour départ en retraite) est dissout. Le titulaire du marché est l'entreprise ARTIGEO.
- Avenant n°1 au marché de suivi animation pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Vu la réforme de l'ANAH, les missions de H&D sont modifiées. L'impact financier est nul.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du Conseil Communautaire.

Le Président,
F. CHARVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

Bilan de la première année d'animation (2010)

Conseil Communautaire du 9 Février 2011

Agence nationale de l'habitat
Anah

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

H&D
Isère Savoie

SOMMAIRE

- **Introduction : rappel des objectifs initiaux**
- **Chapitre I : Bilan des contacts**
  - Propriétaires occupants
  - Propriétaires bailleurs
- **Chapitre II : Bilan des dossiers déposés en 2010**
  - Propriétaires occupants
  - Propriétaires bailleurs
- **Perspectives 2011-2013**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Rappel des objectifs initiaux

- 220 logements à réhabiliter sur l'ensemble des communes du Pays Roussillonnais (2010-2012) :

120 logements locatifs à loyers maîtrisés

100 logements de propriétaires occupants

- Adapter les logements aux personnes âgées et handicapées
- Améliorer les logements existants de plus de 15 ans
- Développer l’offre locative à loyers maîtrisés
- Lutter contre l’habitat insalubre et contre la précarité énergétique

Chapitre I : Bilan des contacts

Propriétaires occupants

Cette première année d'animation a permis d'informer 236 ménages propriétaires occupants de leurs logements en résidence principale sur le territoire de la Communauté de Communes.

- 49% des propriétaires ont eu connaissance de l'OPAH par des articles de presse et les tracts.
- 52% sont des personnes à la retraite.
- 58% désirent réaliser des travaux d'économies d'énergie et 21% des travaux d'accessibilité.
- 45% n'ont pas été éligible aux aides.

Communes d'origine des contacts PO

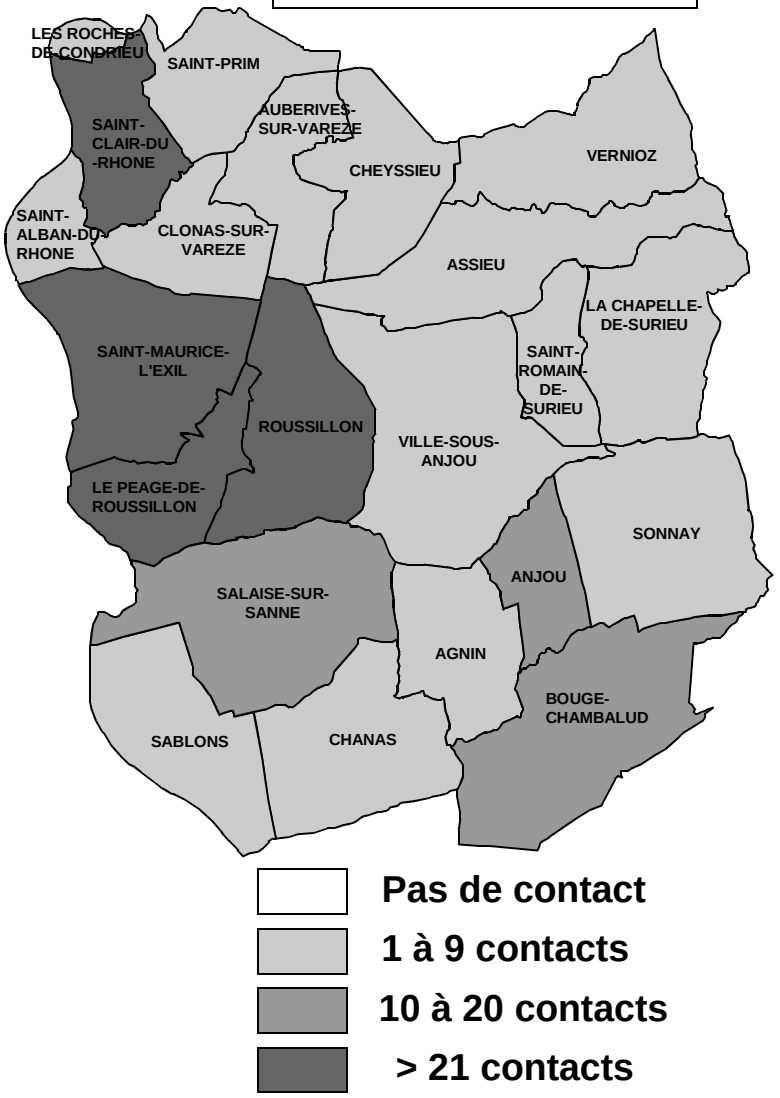

Chapitre I : Bilan des contacts

Propriétaires bailleurs

- 51 porteurs de projets locatifs ont été rencontrés depuis le mois de janvier 2010.

- 36 visites techniques ont été effectuées par l'équipe d'animation soit 71% des contacts qui sont susceptibles de concrétiser leur projet.

- 19 visites ont également été réalisées suite à des plaintes habitat (plainte de locataire sur l'état de leur logement) : 12 à Péage de Roussillon, 3 à Roussillon, 1 à St Prim, Ville sous Anjou, les Roches de Condrieu et Salaise/Sanne.

- 8 diagnostics d'indécence et 1 diagnostic d'insalubrité ont été rédigés.

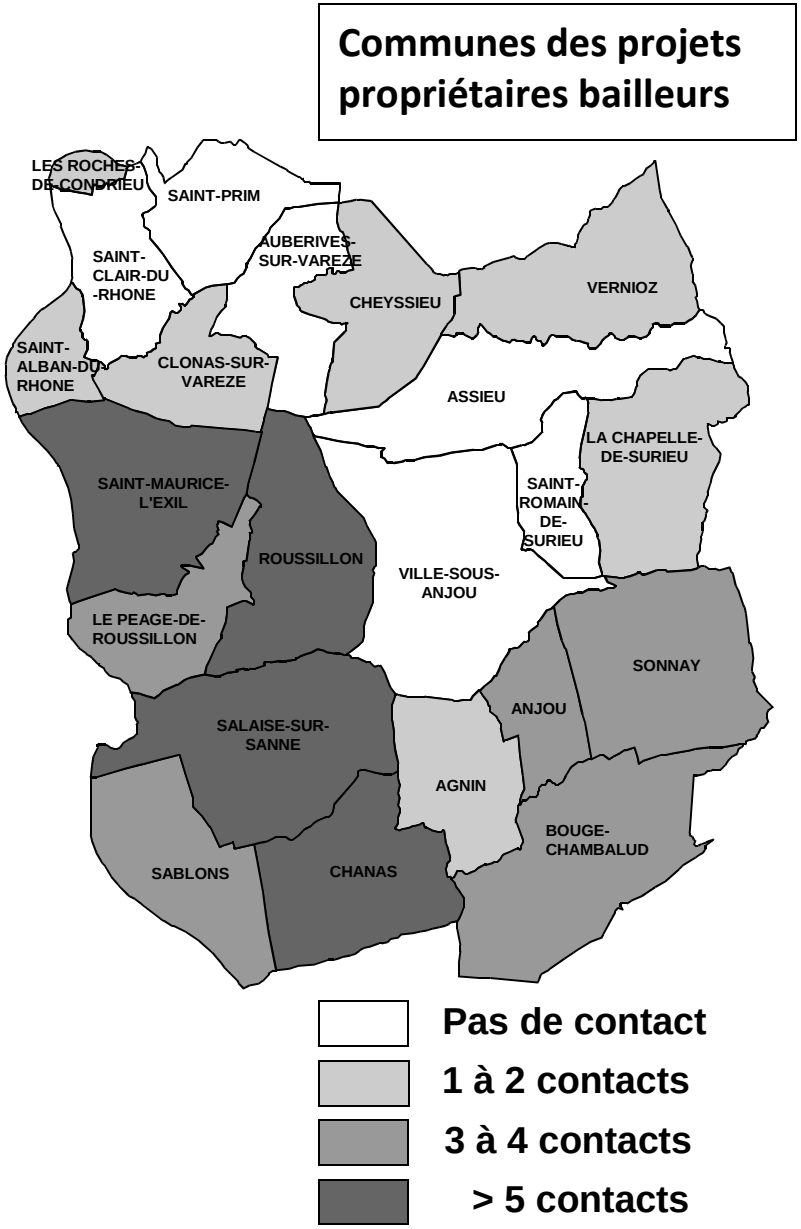

Chapitre II : Demandes de subventions 2010

Les dossiers propriétaires occupants

53 dossiers ANAH ont été déposés pour les travaux de réhabilitation chez les propriétaires occupants.

23% des 236 contacts se sont concrétisés par le dépôt d'un dossier de demande de subvention à l'ANAH.

L'équipe d'animation a également monté 9 dossiers caisses de retraite et un dossier conseil général.

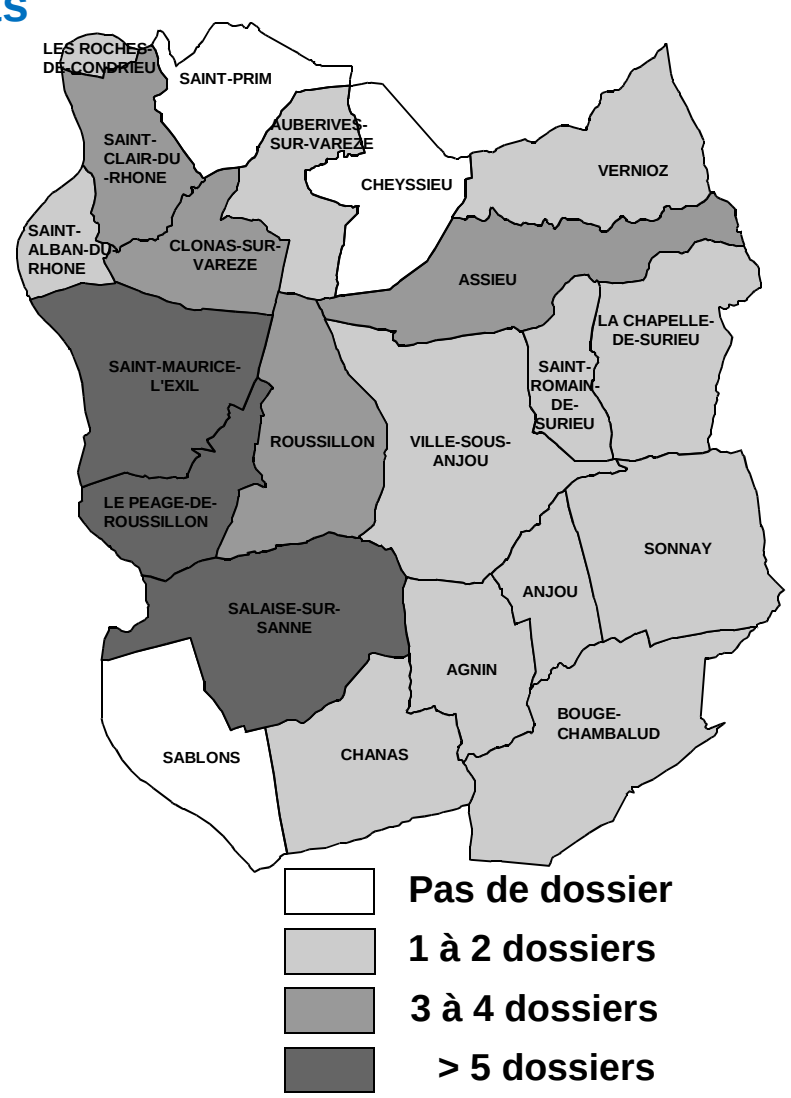

Tableau récapitulatif pour les propriétaires occupants

	Type d'intervention					
Réalisation des objectifs pour les propriétaires occupants	**Total** logements	**Adaptation logement** *« maintien à domicile ou handicap »*	Aide aux travaux de propriétaires à **revenus modestes** *« plafonds de base »*	Aide aux travaux de propriétaires à **faibles revenus** « *Très sociaux* »	Aides des caisses de retraite	Aides aux travaux de l'ANAH
Objectifs 2010	33					90 000 €
Réalisés en 2010	**53**	23	13	17	17 184 €	130 887 €

Le montant de travaux générés par les propriétaires occupants est de 290 000 € dont plus de 1/3 réalisés par des entreprises de la CCPR.

Le coût de travaux moyen par logement est de 5 500 € subventionnés en moyenne à 45%

Chapitre II : Demandes de subventions 2010

Les dossiers propriétaires bailleurs

7 dossiers ont été déposés pour des travaux portant sur 12 logements locatifs à loyers maîtrisés.

14% des contacts se sont concrétisés par le dépôt d'un dossier de demande de subventions.

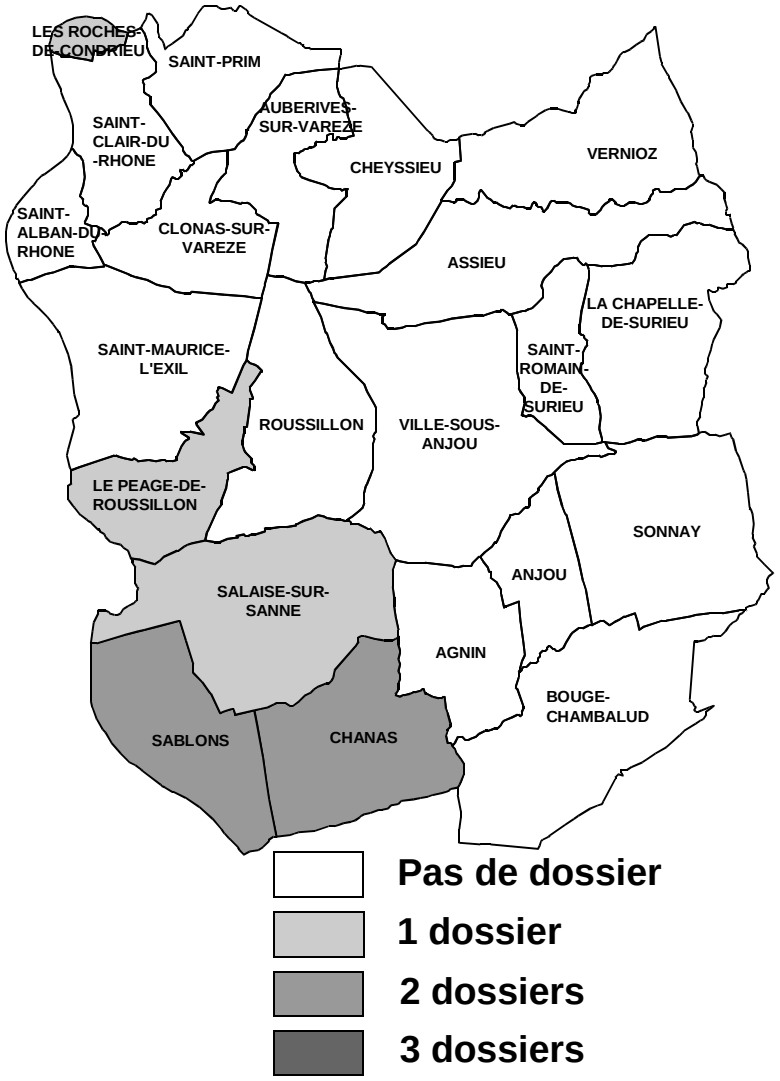

Tableau récapitulatif pour les propriétaires bailleurs

Réalisation des objectifs pour les propriétaires bailleurs	**Total** logements	**Type de logements produits**		Crédits ANAH	Crédits CCPR
		Loyer **conventionné social**	Loyer **Intermédiaire**		
Objectifs 2010	40			240 000 €	
Réalisés en 2010	**12**	3	9	140 086 €	18 231 €

Les projets locatifs ont généré près de 500 000 € de travaux dont 202 000 € réalisés par des entreprises de la CCPR.

Le coût de travaux moyen par logement est de 40 800 € subventionné à 33% en moyenne.

Les perspectives de l'OPAH pour 2011 - 2013

Les changements de réglementation ANAH ont des conséquences sur l'OPAH en cours

Un avenant d'OPAH a été signé entre l'ANAH et la CCPR afin d'acter les nouveaux objectifs de l'ANAH et de mettre en place sur le territoire le programme « Habiter mieux » jusqu'à fin 2013.

D'un point de vue qualitatif, les objectifs sont recentrés notamment sur la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

D'un point de vue quantitatif, les objectifs de réhabilitation de logements locatifs passent de 40/an à 15/an, les objectifs de réhabilitation des logements propriétaires occupants sont stables à 33/an.

Les perspectives de l'OPAH pour 2011 - 2013

Des taux de subvention qui évoluent

<u>Pour les propriétaires occupants</u>:

- Si la performance énergétique après travaux est améliorée de 25%, en plus du taux de subvention ANAH (20 ou 35% d'un plafond de travaux de 20 000 €), l'ANAH ajoute 1600€ + 500€ de la CCPR.

- Les dossiers de maintien à domicile devront comporter une attestation GIR (service autonomie ou CARSSAT) ainsi qu'un rapport technique.

<u>Pour les propriétaires bailleurs</u>:

- Réorientation des subventions sur les logements dégradés, très dégradés ou insalubres

- Classe énergétique D ou C à atteindre après travaux

Les perspectives de l'OPAH en 2011 après la réforme

Les actions de communication

La réforme de l'ANAH nécessite une réorientation de la communication afin notamment de toucher les propriétaires occupants en précarité énergétique.

- Un tract va faire l'objet d'un publipostage, pour inviter les habitants à une réunion publique notamment sur le thème de la précarité énergétique.

- La plaquette de l'OPAH sera modifiée pour introduire les nouvelles orientations et fera l'objet d'un publipostage dans l'année.

Les maires et les élus référents de l'OPAH sont des partenaires indispensables pour informer les habitants de l'existence des aides mises en place par l'OPAH de la CCPR.